

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 03 mars 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 03 mars à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 27 février 2025 par voie électronique.

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etait absent :

Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 10 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.
Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février est approuvé. 10 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Locations annuelles au camping :

Le Conseil Municipal décide de renouveler les locations annuelles au camping de Monsieur et Madame FALCON et de Monsieur et Madame BESSON

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Acquisition d'un micro-tracteur :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'achat d'un micro-tracteur au prix de 14 500 € de marque Kubota de 2013 équipé d'un chargeur, d'une tondeuse, d'une lame de déneigement avec 1 500 heures, d'une puissance de 23ch

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Fongibilité des crédits:

Le Conseil Municipal le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section sans augmentation des dépenses globales.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Validation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée:

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et d'inscrire au PDIPR, les chemins suivants :

- chemin de grande randonnée GR N° 470, dénommé chemin des sources et Gorges de l'Allier et sa Variante Margeride
- chemin de petite randonnée PR N° 457 dénommé chemin de Verdun-Legaux
- chemin de petite randonnée PR N° 630 dénommé Le Peuch

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0